GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, élevoir
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à blanc avec ensemencement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Reboisement (plantation ou à pieu)
Plantation en rangs
Plantation en enlignement
Plantation en bouquets
Ensemencement
Ensemencement naturel
Récolte dans les tiges isolées (abattage tiges)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et sont sources de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux (aucune essence conifère prédominante)
— — (sapin et/ou épinette blanche)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — (pin blanc et/ou pin rouge)
— — (pin gris)
— — (pin rouge)
— — (thuya (cèdre))
— — (épinette noire et/ou épinette blanche)
— — (mélèze)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette blanche, rouge occupent plus de 75% de la portée tronc.)
— — (aucune essence conifère prédominante)
— — (thuya (cèdre))
— — (mélèze)
— — (pin gris)
— — (pin blanc et/ou pin rouge)
— — (pin rouge)
— — (épinette noire et/ou épinette blanche)
— — (sapin et/ou épinette)
— — (sapin et/ou épinette blanche)
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— (sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence conifère prédominante)
— — (thuya (cèdre))
— — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — (épinette noire et/ou pin rouge)
— — (pin rouge)
— — (pin gris)
— — (épinette)
— — (sapin et/ou épinette blanche)
Pinède à pin blanc
— — (pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (thuya (cèdre))
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (mélèze)
— — — (pin gris)
— — — (pin rouge)
— — — (épinette blanche)
Pinède à pin rouge
— — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (thuya (cèdre))
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (mélèze)
— — — (pin gris)
— — — (épinette blanche)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (thuya (cèdre))
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (mélèze)
— — — (pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (épinette blanche)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (mélèze)
— — — (pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (pin gris)
— — — (épinette)
— — — (épinette blanche)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (thuya (cèdre))
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (mélèze)
— — — (pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (pin gris)
— — — (épinette)
— — — (épinette blanche)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (aucune essence conifère prédominante)
— — — (thuya (cèdre))
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (épinette noire et/ou pin rouge)
— — — (pin rouge)
— — — (pin gris)
— — — (épinette blanche)
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze kurlich)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec résineux
Peuplier à résineux
Épinette rouge
— — — — — — avec résineux
Mélangés à feuillus tolérants
— — — — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Bouleau
Bouleau à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Épinette rouge
Épinettes
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Pin gris
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Pin blanc
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jeune

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe totale
Chablis
Brûlis par feu

DÉFOLIATION

0-50%
50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TiGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
20	31-40
30	41-50
40	51-60
50	61-80
60	81-100
	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-50	50-80
90-50	50-90
100-50	50-100
120-70	70-120

FORÊT INEQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de 2 dominances de haut. tolérants, inégal ent des tiges entre 0 et 30 ans
Autres peuplements: inégal ent des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inéquienne: Plus de 2 dominances de haut tolérants, inégal ent des tiges entre 30 et 90 ans
Autres peuplements: inégal ent des tiges vers plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	D
Forte	61 à 90 %	F
Extrême	91 % et plus	E

Superficie minimale de parcelle 2 ha.
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

INDICES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1 S2 C3 G4 G5 — station — classe de pente — classe d'âge — groupe
A C5 — type de couvert — classe de densité — classe de hauteur — classe de densité — sous groupe d'essences — groupement d'essences — type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (m)	2 (m)	3 (m)	4 (m)	5 (m)	6 (m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. CONS. DANIS, NC NEIL ET ASS. (QL 64)
SIGNATURE: Donald Plante
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE (QL 60)
SIGNATURE: Guy Rochette

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7 (64-1)
Unité de gestion:
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 2
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 261° 05 01"
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 30 02"
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 61 90"
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4336 *
Région écologique: 7a2
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 150 ANTOINE LABELLE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1982-1987; Année de publication: 1983-1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/2/83
Déclinaison magnétique: 15° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-O-3 S.E.	31-O-2 S.O.	31-O-1 S.E.	31-O-1 S.O.
31-J-14 S.E.	31-J-15 N.O.	31-J-15 N.E.	31-J-15 S.O.
31-J-11 S.E.	31-J-10 N.O.	31-J-10 N.E.	31-J-9 S.O.

31 J/15 N. O.

Compt. For. 7869 - 9001-8302-8912-9211-9511 5003-5541-6096-6514-7016

A Jour : avril 1995